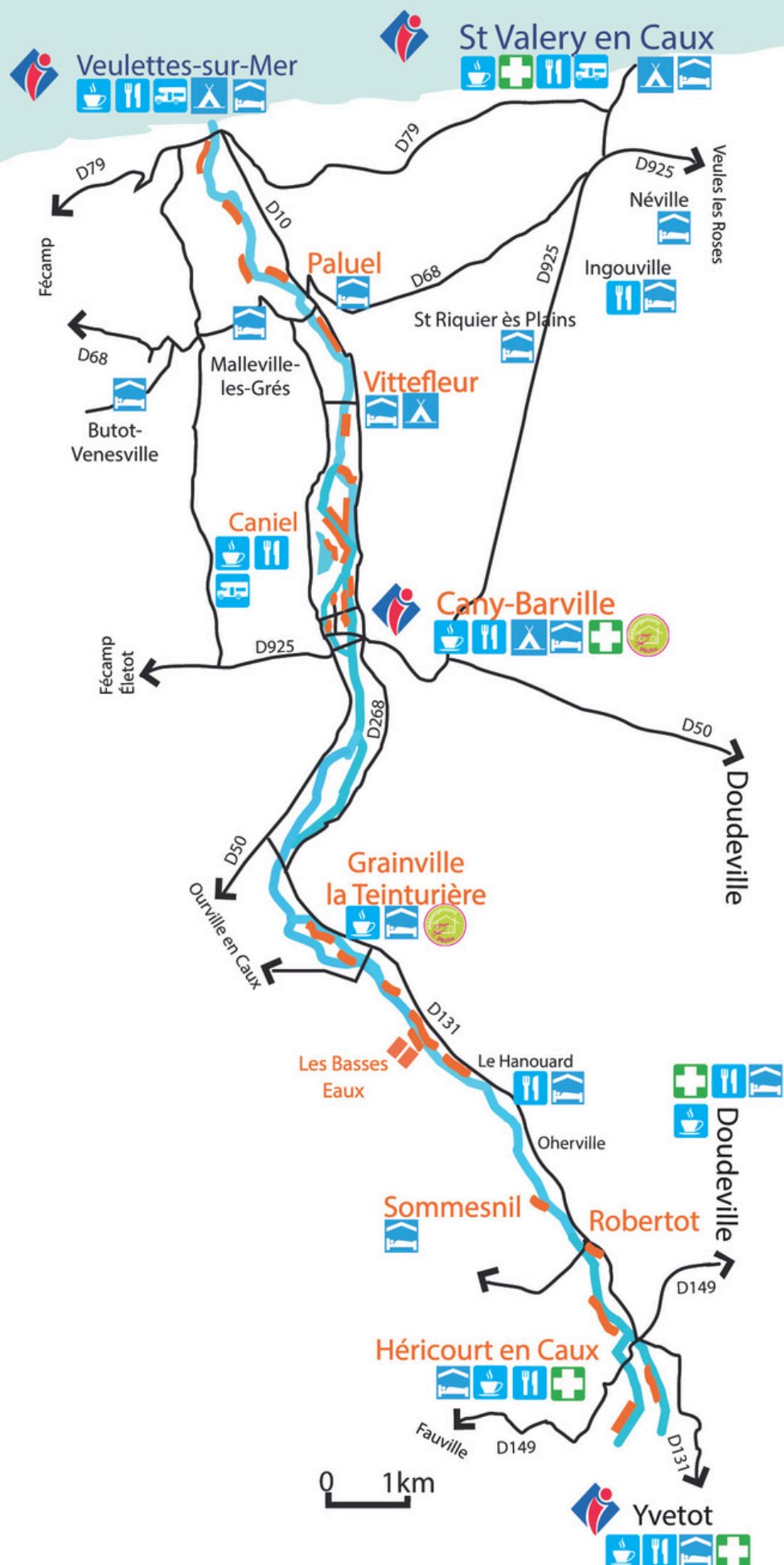


AAPPMA
LA DURDENT

SEINE-MARITIME - NORMANDIE



-  Parcours pêche
-  Café
-  Restaurant
-  Camping
-  Aire camping-cars
-  Hôtel - Maison d'hôtes
-  Hébergement "Label pêche"
-  Pharmacie
-  Office de Tourisme



Edito

Chers pêcheurs,

La qualité et la diversité des parcours de la vallée attirent de plus en plus de pêcheurs. Cette situation nous oblige à pratiquer une pêche responsable favorisant la remise à l'eau et le respect des autres pêcheurs.

L'année 2025 est marquée par deux événements au niveau départemental :

- l'adoption de la fenêtre de capture entre 60 et 80 cm pour le brochet et une maille de 20 cm pour la perche;
- l'interdiction de la pêche du saumon pour faire face à la disparition internationale de cette espèce.

On ne peut qu'espérer que ces deux actions permettront des améliorations pour ces deux poissons emblématiques de nos cours et plans d'eau. En attendant, toute l'équipe de L'AAPPMA la Durdent vous souhaite un agréable moment au bord de l'eau !



Pierre-Marie Michel
Président

Réalisation

Crédits photos : Nicolas Bensussan, Claude Debrée, Sophie Osof, Pierre-Marie Michel, Guillaume Bureau, Pierre Lasseron, Pexels.com et PETR Plateaux de Caux - Maurice Dubuc (p.23).

Impression : Durand Imprimeurs Fécamp



Partenaires



La fédération de pêche de la Seine-Maritime est notre interlocutrice privilégiée pour défendre la pêche en eau douce et nous aide sur les APN, la communication...



La Communauté de Communes nous apporte un soutien financier et des parcours.



L'usine de Saint-Valéry-en-Caux est notre fournisseur gourmand lors de nos manifestations !

Merci aussi aux communes d'Héricourt en Caux, de Sommesnil, de Grainville la Teinturière et de Paluel pour la mise à disposition des parcours !



EDF nous aide financièrement dans la préservation du patrimoine halieutique de la Durdent.



La ville de Cany-Barville nous apporte un soutien financier et des parcours.



La Communauté de Communes nous met à disposition plusieurs parcours sur la Durdent en plus des étangs des Basses Eaux et du lac de Caniel.





Sommaire

Edito	3
Partenaires	4
Sommaire et contacts	5
Agenda	6
Nos actions	7
Règlement Durdent	8-9
Parcours Durdent	12-17
Règlement Caniel	18-19
Règlement Etangs	20-21
Préparez votre séjour	22

Contacts



Mairie de Cany - Place Robert
Gabel - 76450 Cany-Barville



www.pecheladurdent.net

www.facebook.com/AappmaLaDurdent



aappmaladurdent@gmail.com



Pierre-Marie Michel (président)
au 06 14 20 42 07

Les rendez-vous 2025

Dimanche 26 janvier

Fermeture 2ème catégorie (Lac de Caniel)

Vendredi 7 mars

Assemblée Générale de l'AAPPMA

Samedi 8 mars

Ouverture 1ère catégorie (Durdent)

Mercredi 16 avril

Atelier Pêche Nature (Basses Eaux)

Inscriptions gratuites sur notre site

Samedi 26 avril

Ouverture 2ème catégorie (Lac de Caniel)

Ouverture truite de mer (Durdent)

Samedi 17 mai

Printemps de Cany - Nettoyages
rivière à 10h30 et 14h30

Mercredi 28 mai

Atelier Pêche Nature (Basses Eaux)

Inscriptions gratuites sur notre site

Mercredi 11 juin

Atelier Pêche Nature (Lac de Caniel)

Inscriptions gratuites sur notre site

Dimanche 21 septembre

Fermeture 1ère catégorie (Durdent)

Dimanche 26 octobre

Fermeture truite de mer (Durdent)

Dimanche 9 novembre

4ème Défi Float (Lac de Caniel)

Inscriptions 25€ sur notre site



<http://pecheladurdent.net/evenements>

Nos actions



Entretien

Les bénévoles préparent toute l'année les parcours : entretien berges et accès, signalétique, empoissonnements ponctuels rivière et étangs des Basses Eaux.

Atelier Pêche Nature

Trois fois par an, l'association organise des Ateliers Pêche Nature (APN) : des initiations, ouvertes à tous, gratuites, encadrées par nos bénévoles et par la fédération départementale de pêche.

Promotion

L'association communique via son site web, les réseaux sociaux, la presse, un guide annuel... pour promouvoir la pêche, les milieux, la Durdent...

Surveillance

4 gardes bénévoles effectuent des tournées 7/7 avec l'appui de l'Office Français de la Biodiversité, des policiers ruraux et municipaux et de la gendarmerie. Nos gardes renseignent sur la réglementation, les parcours...

Nettoyage

Une à deux fois par an, l'association se mobilise pour nettoyer la Durdent et ses berges. Bouteilles en plastique et en verre, canettes, sacs, ferraille... Plusieurs centaines de kilos de déchets sont triés puis transférés en déchetterie.



aappmaladurdent@gmail.com

Réglementation sur la



Généralités

- Ouverture du samedi 8 mars au dimanche 21 septembre
- Carte de pêche obligatoire
- Quota de 3 poissons
- Maille à 25 cm
- Pêche autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 1/2 heure après son coucher
- Pêche interdite les vendredis pendant l'ouverture de la pêche de la truite fario, sauf jours fériés, parcours 21 à 24 et parcours no-kill
- Wading interdit du 8 mars au 30 avril
- Relâche des truites fario conseillée

Spécificités parcours

Parcours no-kill : musette ou tout autre sac de transport interdit, hameçons simples sans ardillon ou avec ardillon écrasé. Toutes techniques autorisées.

Parcours mouche : musette ou tout autre sac de transport interdit, hameçons simples sans ardillon ou avec ardillon écrasé. Seule la pêche à la mouche est permise.

Parcours toutes pêches : leurres, toc, mouche, vairon...

Bonnes pratiques

- Soyez courtois avec les riverains, les promeneurs, les autres pêcheurs...
- Stationnez aux emplacements réservés
- Respectez les propriétés privées, les limites des parcours, les clôtures...
- Respectez la nature et les animaux : ne jetez rien
- Barbecue, feux et camping interdits sur l'ensemble des lots de l'AAPPMA
- Le wadding est interdit par arrêté préfectoral du 8 mars au 30 avril (alevins sur frayères). Il est ensuite toléré dès le 1er mai entre le parcours du Mellon à Héricourt (n°3) et celui du Hamel à Vittefleury (n°18) [sauf parcours du Stade (n°9) et du Moulin de Grainville (n°10)] lorsque le fond le permet, du côté de la rive signifiée sans dépasser le milieu de la rivière.

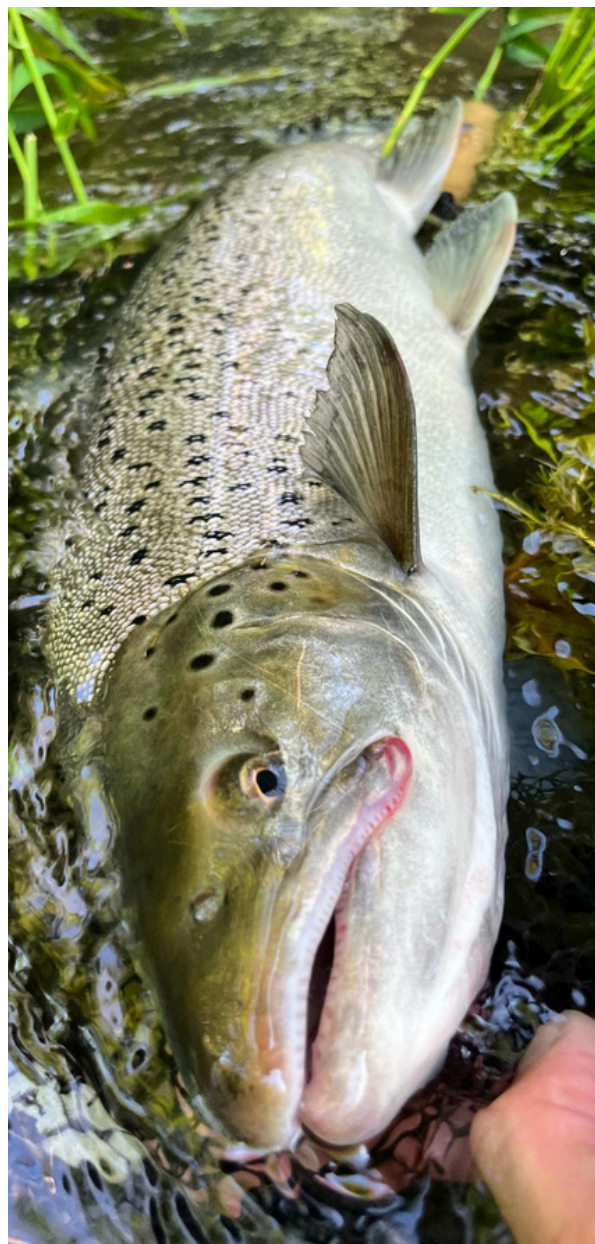
Durdent

Truite de mer

- Ouverture du 26 avril au 26 octobre
- Carte de pêche obligatoire
- **Timbre migrants obligatoire pour prélèvement, pêche de nuit et prolongation.**
- Quota de 2 poissons/jour/pêcheur
- Maille à 50 cm
- Interdiction port et usage de la gaffe.
- Pêche au ver interdite après le 15/09
- Pêche autorisée 1/2 heure avant le lever du soleil et jusqu'à 2 heures après son coucher (heure de Paris)
- Prélèvements et pêche de nuit autorisés uniquement sur les parcours en aval de la RD925 de Cany-Barville (parcours situés entre le Hôme et le Pont Rouge, sauf parcours no-kill).
- Déclaration de capture (non-obligatoire) conseillée sur <https://declarationpeche.fr/>

Autres espèces

- **Relâche obligatoire des saumons, des anguilles et des lamproies.**
- Relâche obligatoire des brochets du 8 mars au 25 avril. Fenêtre de capture 60-80 cm du 26 avril au 21 septembre. Quota 1 brochet/jour.
- Maille de la perche à 20 cm, deux poissons max/jour du 8 mars au 21 septembre.



Acheter sa carte de pêche 2025

- sur www.cartedepeche.fr.
- au magasin **Alcedo Chasse et Pêche** à Yvetot (47 rue du Commerce - 02 35 16 60 71). Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h.
- à l'**Office de Tourisme d'Yvetot-Normandie** (8 place du Maréchal Joffre - 02 32 70 99 96). Ouvert les mardi, mercredi, vendredi et samedi.
- Carte interfédérale : 112€
- Carte Majeure départementale : 95€
- Carte Mineure : 25€
- Carte Découverte -12 ans : 7€
- Carte Femmes : 41€
- Carte Hebdomadaire : 36€
- Carte Journalière : 18€
- Timbres migrants : 50€

Nos parcours sur la

Parcours n°1

Les Sources (Héricourt)

Un parcours mouche en no-kill en mode street-fishing avec des truites sauvages. Rivière étroite et peu profonde.

NO-KILL MOUCHE

- Wading interdit
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



Parcours n°2

Le Moulin Bleu (Héricourt)

Difficile à pêcher, ce parcours mouche en no-kill se trouve derrière le stade de foot. Lancers revers... ou de la main gauche !

NO-KILL MOUCHE

- Wading interdit
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



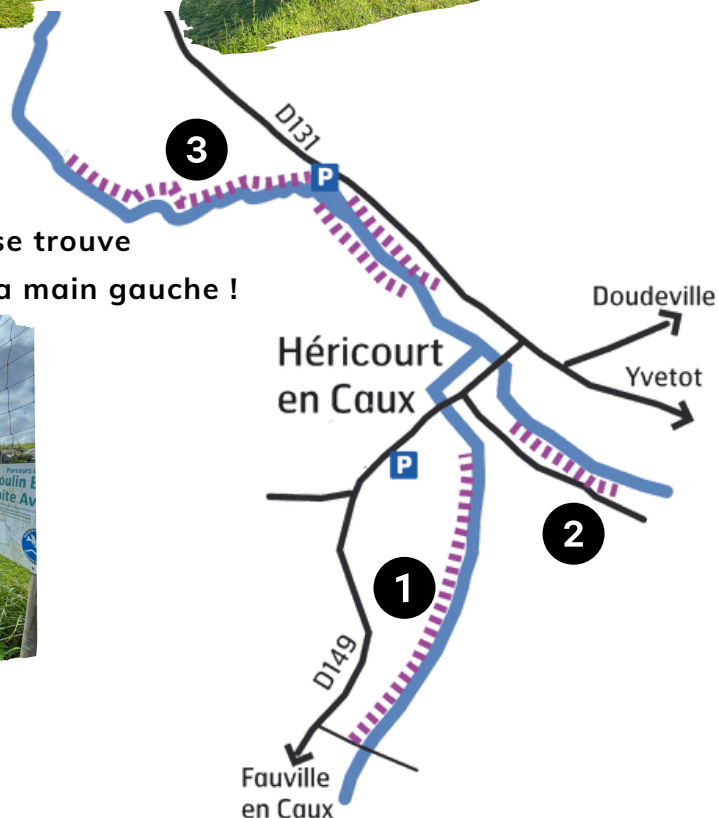
Parcours n°3

Le Mellon (Héricourt)

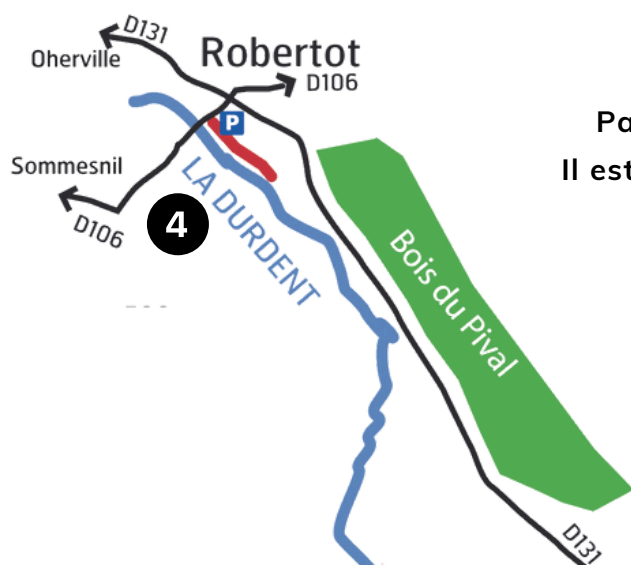
Notre plus long parcours mouche en no-kill, avec une succession de secteurs lents et rapides. Coups du soir à privilégier en sèche !

NO-KILL MOUCHE

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



Durdent (1 à 6)



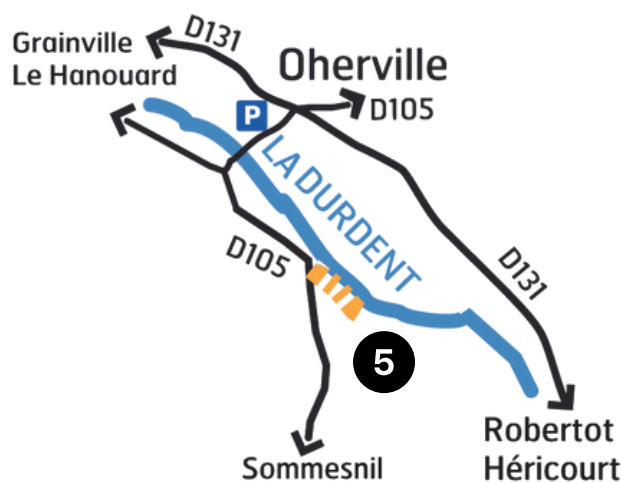
Parcours n°4 Les Cressonnières (Robertot)

Parcours toutes pêches le plus en amont, facile d'accès.
Il est très court, mais apprécié. Bonne densité de poissons.



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi



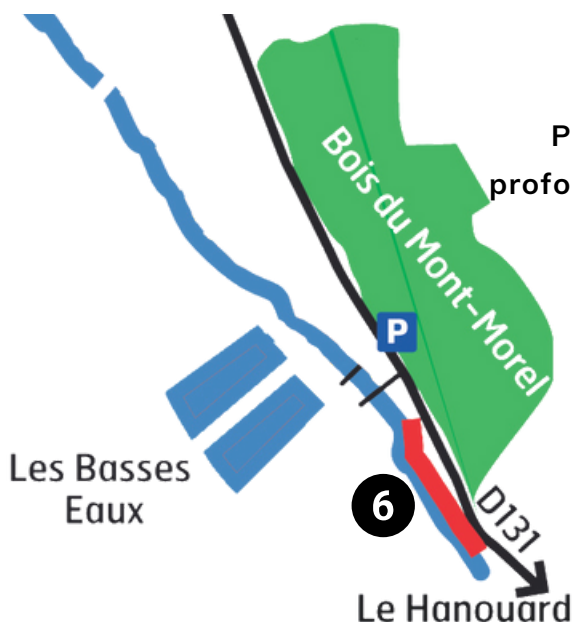
Parcours n°5 Sommèsnil (Sommèsnil)

Parcours ouvert en 2022 le long d'un petit chemin communal. Prévoir une épuisette car berges hautes.



NO-KILL MOUCHE ET LEURRES

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



Parcours n°6 Le Mont Morel (Grainville)

Parcours ouvert en 2023 avec une variété de courants et de profondeurs. Long de 420 mètres, facile d'accès avec des abris.



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi

Nos parcours sur la

Parcours n°7

Les Basses-Eaux (Grainville)

L'un des parcours les plus visités. Régulièrement empoissonné, facile d'accès, avec une chute au début du parcours.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi



Parcours n°8

La Plaine des Basses Eaux (Grainville)

Dans le prolongement des Basses Eaux, ce parcours no-kill est plus tranquille mais les berges sont difficiles d'accès.

NO-KILL MOUCHE ET LEURRES

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



Parcours n°9

Le Stade (Grainville)

Agrandi en 2023, ce parcours est peu fréquenté. Il est interdit de traverser le champ qui le relie au parcours amont.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche interdite le vendredi



Durdent (7 à 12)



Parcours n°10 Le Moulin de Grainville (Grainville)

Le contre-courant est à exploiter. L'eau rapide peut abriter de jolis sujets. Attention, le wading est interdit car dangereux.



NO-KILL MOUCHE ET LEURRES

- Wading interdit
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi

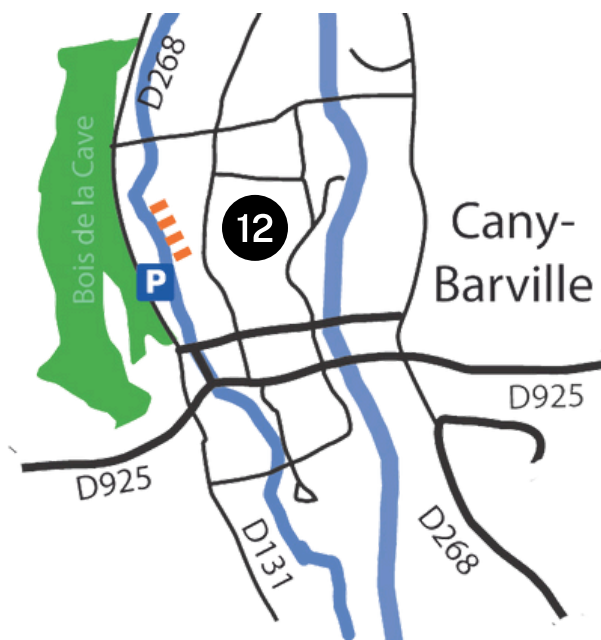
Parcours n°11 Les 2 Moulins (Grainville)

Dans une propriété privée, on traverse enclos et poulailler pour pêcher en no-kill à la mouche. Fermez les barrières !



NO-KILL MOUCHE

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi



Parcours n°12 Le Hôme (Cany)

Court parcours (100m), waders obligatoires pour traverser la rivière, assez profonde à cet endroit.



NO-KILL MOUCHE ET LEURRES

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi

Nos parcours sur la

Parcours n°13 Maximiliansau (Cany)

Si la berge en aval du pont est difficile d'accès, le reste du parcours se fait sans difficulté du bord. Riche en truites sauvages.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi



Parcours n°14 Le Sporticaux (Cany)

Le long "tunnel" formé par le club de tennis au-dessus de la rivière est un hot-spot.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi

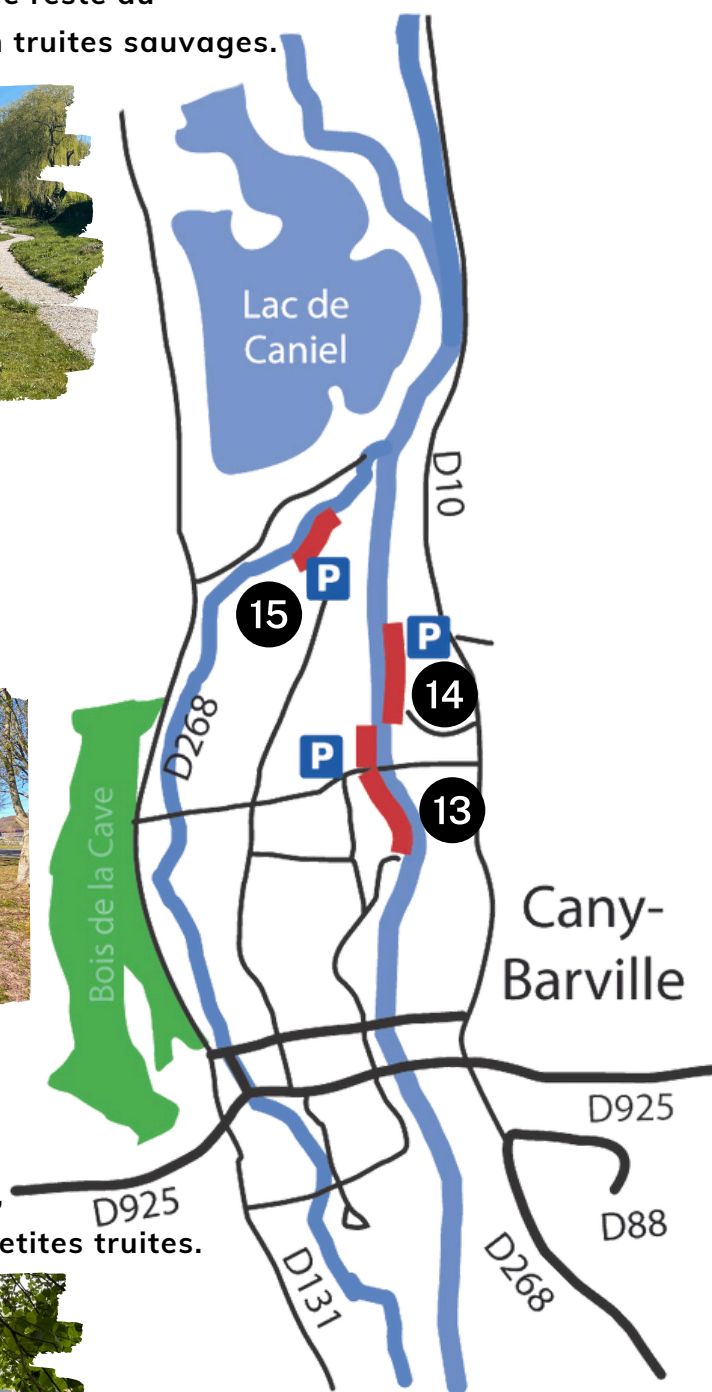


Parcours n°15 La STEP (Cany)

Un bras de rivière peu profond et pas bien large, végétation aquatique limitée. Difficile d'accès, petites truites.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi



Durdent (13 à 18)

Parcours n°16 La Magie (Cany)

Le secteur amont, plus large et moins profond, est idéal pour débuter à la mouche. La partie aval est plus technique.



NO-KILL MOUCHE

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi

Parcours n°17 Les Prairies du Moulin Neuf (Cany)

C'est par ce bras que la majorité des truites de mer remonte. Gare aux barbelés aux abords du moulin...



NO-KILL MOUCHE ET LEURRES

- Wading toléré
- Hameçons simples
- Pas d'ardillon
- Pêche autorisée le vendredi

Parcours n°18 Le Hamel (Vittefleur)

Long parcours de 400 mètres de berges, bien diversifié avec petites chutes, radiers, fosses... L'île est pêchable de part et d'autre.



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading toléré
- Pêche interdite le vendredi

Nos parcours sur la

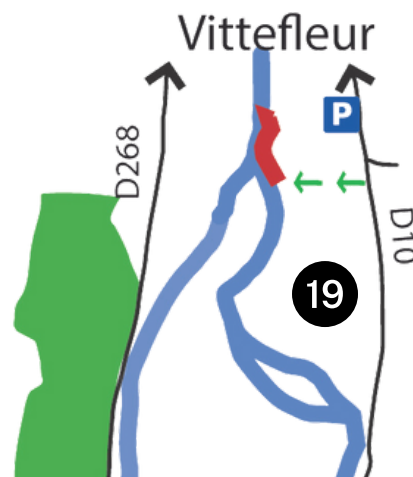
Parcours n°19

Les Maraîchers (Vittefleur)

Parcours difficile d'accès réservé aux pêcheurs les plus aventureux. Bottes obligatoires, à minima !

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche interdite le vendredi



Parcours n°20

Les Grands Prés (Paluel)

Notre plus long parcours (900m), souvent rempoissonné, pression de pêche importante. N'oubliez pas vos polarisantes.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche interdite le vendredi



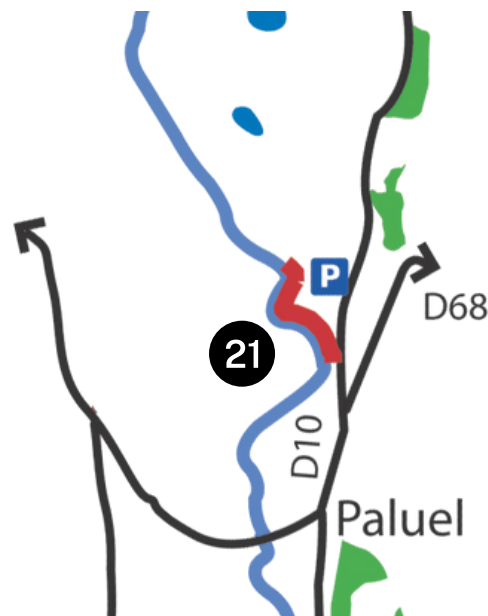
Parcours n°21

Le Jardin Public (Paluel)

L'estuaire se dessine, le parcours est soumis aux marées. De belles fosses et un virage dans lesquels il faut insister.

TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche autorisée le vendredi



Durdent (19 à 24)

Parcours n°22 L'Eolienne (Paluel)

Possibilité de se garer au pied de l'éolienne le long de la cyclable. Berges hautes et glissantes, difficiles d'accès...



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche autorisée le vendredi

Parcours n°23 Le Chemin des Courses (Veulettes)

Il faut traverser un champ marécageux pour accéder à ce parcours typé truites de mer. Waders conseillés.



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche autorisée le vendredi

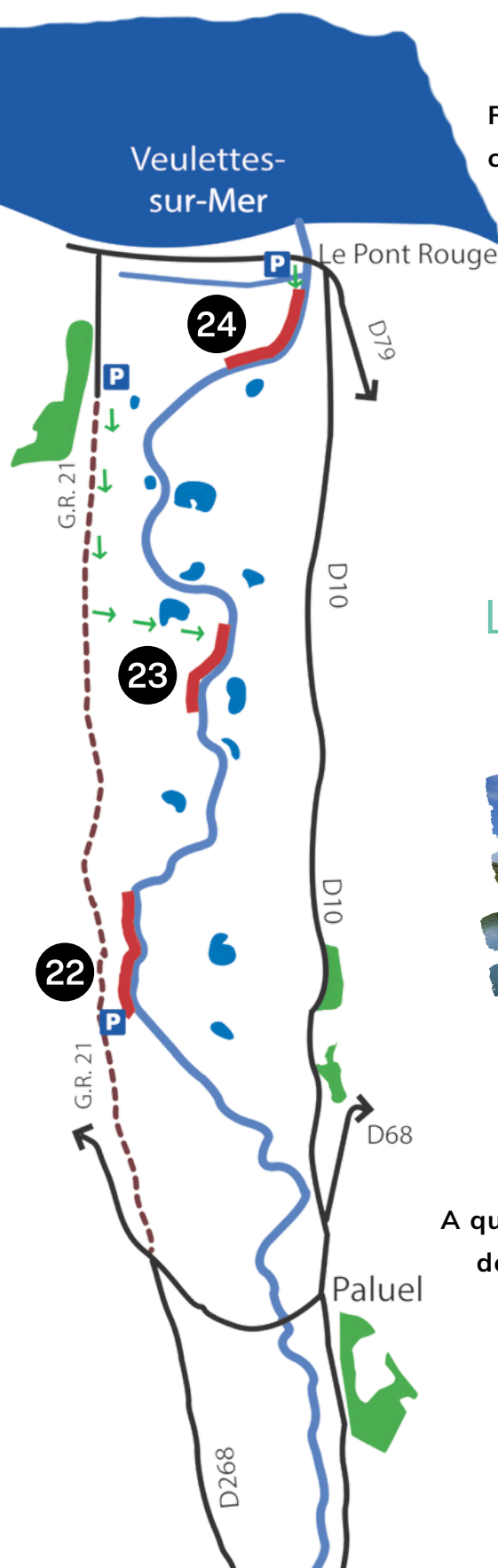
Parcours n°24 Le Pont Rouge (Veulettes)

A quelques mètres de l'embouchure, ce secteur est le 1er lieu de passage des truites de mer. Berge très difficile d'accès.



TOUTES PÊCHES

- Quota 3 poissons
- Maille 25 cm
- Wading interdit
- Pêche autorisée le vendredi



Réglementation Lac de



Généralités

- Ouverture du samedi 26/04/25 au dimanche 25/01/26
- Ouverture partielle l'été du 01/07 au 15/09 : pêche autorisée une demi-heure avant le lever du soleil jusque 8h30 et de 19h30 jusque une demi-heure après le coucher du soleil.
- Carte de pêche obligatoire
- Linéaire dédié et matérialisé par des panneaux. Interdiction formelle de pêcher hors zone.
- Pêche en no-kill (épuisette conseillée)
- Pêche des carnassiers uniquement
- Pêche du bord uniquement, wading toléré
- Pêches dynamiques uniquement : leurres, mouche. Pas d'appâts naturels, vifs, bouillettes...

En cas de litige

Garde-pêche au 06 04 06 61 47 (Christian) ou 06 17 35 53 32 (Dorian) ou 06 25 86 55 44 (Hervé)

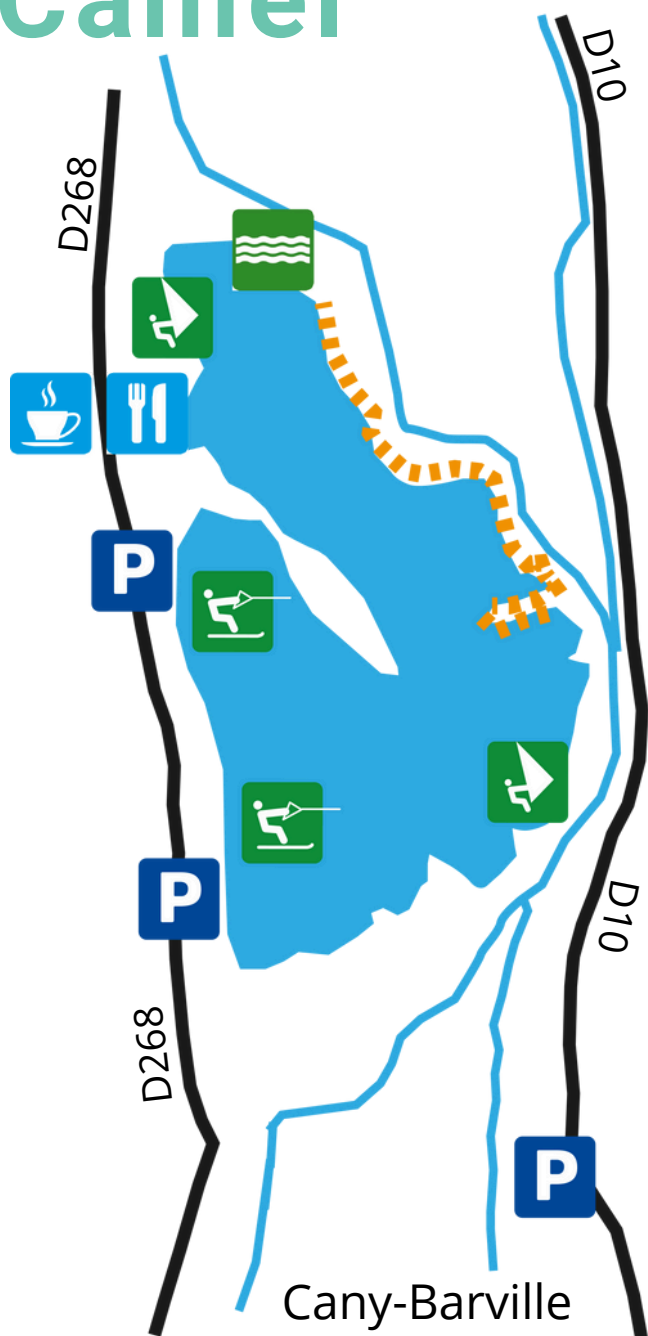


Présentation

Interdit à la pêche pendant de nombreuses années, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et l'AAPPMA La Durdent ont signé une convention en 2021 autorisant le retour des pêcheurs sur un linéaire spécifique (côté rivière). Toute pêche hors zone est interdite, toute pêche de nuit aussi. En 2023 et 2024, plusieurs PV ont été dressés pour manquement à ces règles.

Le lac a une belle population de brochets et de perches. Toute introduction est interdite. Le lac de Caniel profite à de nombreux usagers : promenade, baignade, activités nautiques... Il est important de respecter les libertés de chacun et l'AAPPMA se porte garante du bon comportement des pêcheurs. Tout manquement entraînera la suspension de l'activité pêche.

Caniel



Défi Float-Tube #4 : rendez-vous le 9 novembre



L'AAPPMA organise chaque année depuis 2022 une compétition de pêche en float-tube, limitée désormais à 30 participants dont cinq jeunes de 14 à 18 ans. Lors de la première édition, un brochet de 105 cm avait été capturé. Seuls les brochets et les perches sont comptabilisés. Les inscriptions 2025 seront lancées sur notre page Facebook et notre site internet.

Réglementation étangs



Carpodrome

- Classé en 2ème catégorie : pêche autorisée toute l'année pour la carpe et les poissons blancs, période de fermeture pour le brochet...
- Pêche en no-kill toutes espèces
- Carpe : tresse interdite en corps de ligne, hameçon de taille n°6 maximum et sans ardillon, tapis de réception obligatoire, bourriche interdite (relâche immédiate)
- Deux cannes max autorisées : une canne à lancer et une canne au coup
- Pêche en batterie interdite
- Pêche de nuit interdite
- Amorçage limité à 3 kg



des Basses-Eaux

Etang à truites

Toute l'année

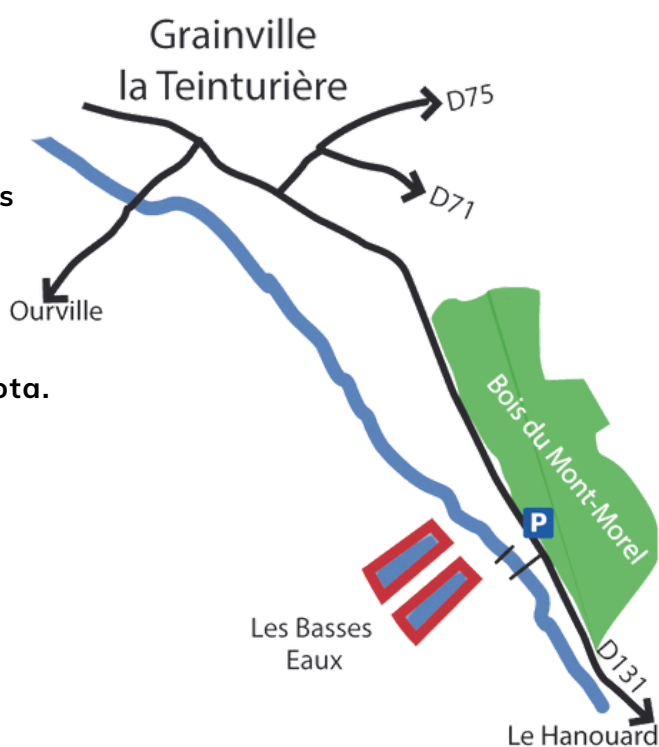
- No-kill obligatoire sauf pour la truite
- Leurres autorisés pendant les APN pour les inscrits

Du 27/01 au 30/06 et du 01/10 au 31/12

- Etang dédié à la truite
- Empoisonnements réguliers
- Pêche interdite les jeudis et vendredis
- Pêche réservée aux APN les 16/04 et 28/05
- Une seule canne autorisée
- Leurres interdits : pêche aux appâts naturels (sauf asticots) ou à la mouche
- Amorçage interdit
- Quota de 5 truites/jour/pêcheur, cumul autorisé avec la rivière sans dépasser le quota.

Du 01/07 au 30/09 et du 01/01 au 25/01/26

- Etang ouvert à tout type de pêche
- Leurres autorisés
- Pêche du blanc : amorçage limité à 3 kg
- Deux cannes max autorisées : une canne à lancer et une canne au coup



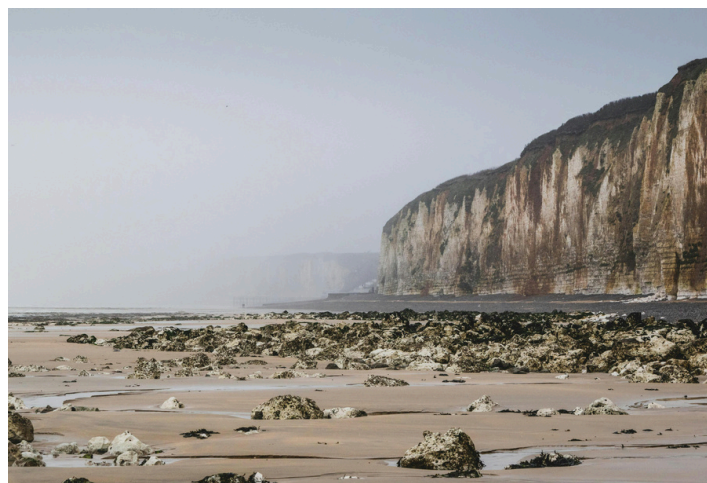
Préparez votre séjour

Pour une journée, un week-end, des vacances, retrouvez toutes les informations sur la restauration, les hébergements, les activités de loisirs et les lieux de découverte à proximité de la Durdent sur les sites de nos partenaires :

cote-albatre-tourisme.fr

plateaudecaux-normandie-tourisme.fr

yvetot-normandie-tourisme.fr



La Longère

A Grainville-la-Teinturière

Gîte 2 étoiles

3 chambres - 6 personnes

27 rue de la Haute-Rue

Tel. 07 83 57 57 80

Site : www.longere-normande.fr



Camping Le Clos des Charmilles

A Cany-Barville

Camping 3 étoiles

85 emplacements + 15

résidences mobiles de loisirs

15 route de Barville

Tel. 02 35 97 70 37

Site : www.camping-cany-barville.fr



Veulettes-sur-Mer

Paluel

Vittefleur

Lac de Caniel

Cany-Barville

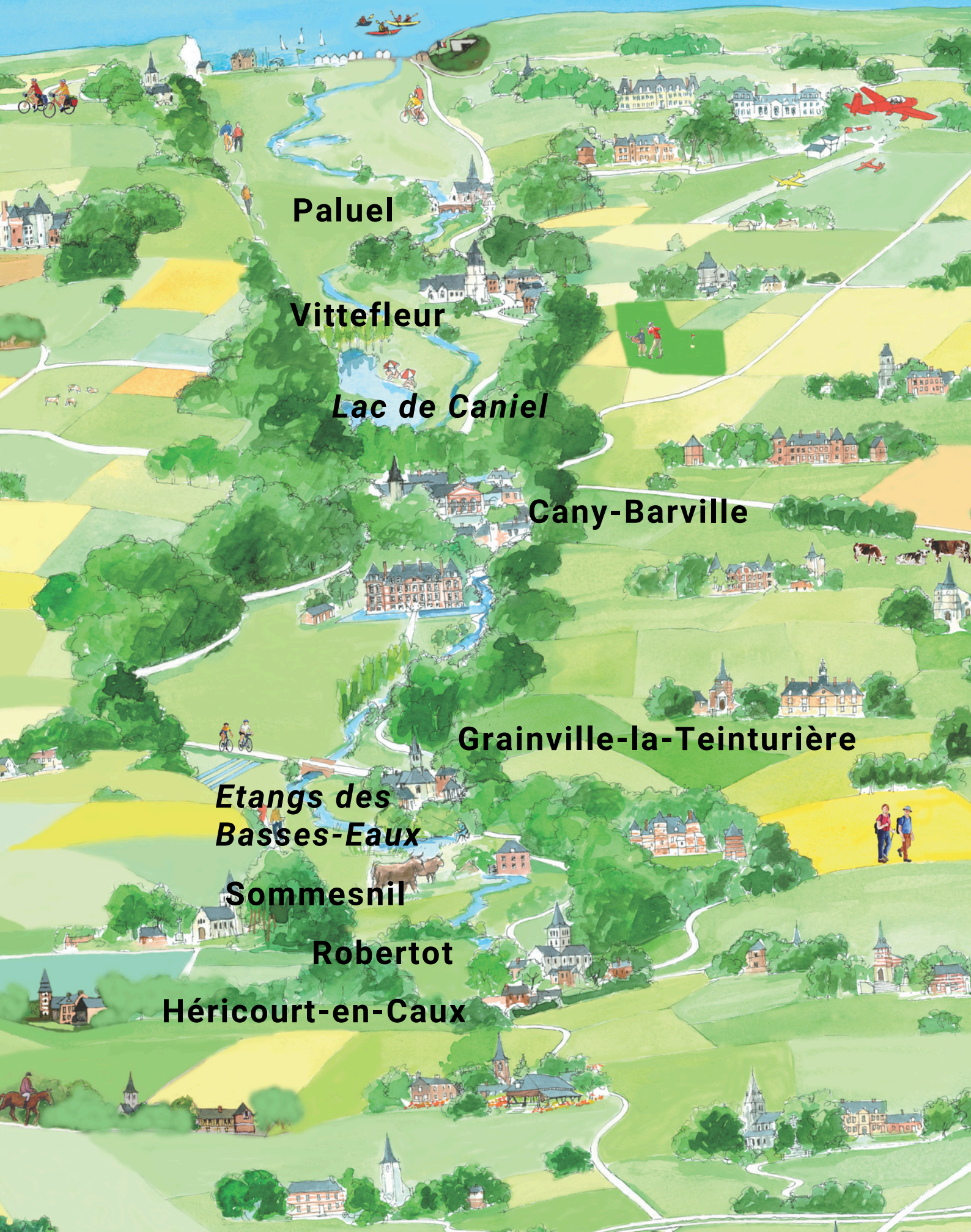
Grainville-la-Teinturière

**Etangs des
Basses-Eaux**

Sommesnil

Robertot

Héricourt-en-Caux





Scanne-moi



NAVIGUE AUTREMENT
LOUE LOCALEMENT



LOCATION D'EMBARCATIONS ENTRE
PARTICULIERS

100% EAU DOUCE ~ MADE IN



www.enbarque.fr
06.59.85.02.48
baptiste@enbarque.fr